

2^{ème} manche du Challenge Cyclo-cross « La France Cycliste » Rodez - le 20 Novembre 2011

GUIDE TECHNIQUE Règlement



Une organisation



vélo club
RODEZ

fondé en 1891

1891 - 2011 : 120 ans



S.R.O – Dojo

Vallon des Sports – Chemin de Lauterne

12000 RODEZ – Tel 06.08.02.03.48

cyclocross2011@veloclubrodez.fr

veloclubrodez@wanadoo.fr

www.veloclubrodez.fr



ARTICLE 1

Le challenge La France Cycliste de cyclo-cross est mis en place par la Fédération Française de Cyclisme dans le but de promouvoir l'activité du cyclo-cross.

ARTICLE 2

Les coureurs cadets et juniors courent avec la licence de leur catégorie et les autres catégories devront posséder une licence d'au moins de 3^{ème} catégorie

Le challenge est également ouvert aux coureurs étrangers :

- Si le coureur est titulaire d'une licence dans un club français
- ou sur invitation du club organisateur, s'il est non titulaire d'une licence en France

La participation des coureurs « élite pros » pourra se faire sur engagement libre ou sur invitation de l'organisateur

ARTICLE 3

Le Challenge la France Cycliste Cyclo-cross est ouvert aux catégories FFC suivantes :

Catégories	Né en	Né en	Né en	Né en
Cadets	1996	1997		
Juniors	1994	1995		
Espoirs	1990	1991	1992	1993
Elites	et avant	1987	1988	1989
Dames	Et avant	1993	1994	1995

Et se déroule en 6 épreuves : le challenge cadets, le challenge cadettes, le challenge juniors, le challenge espoirs, le challenge élites, le challenge dames.

Pour le challenge dames, il sera établi, en dehors du classement scratch, un classement spécifique pour les dames juniors (nées en 1994 et 1995) avec la remise du maillot de leader à la première

ARTICLE 4

Le Challenge cyclo-cross « La France Cycliste » 2011 se déroulera en 3 manches :

- le 30 octobre 2011 à LIGNIERES-EN-BERRY
- le **20 novembre 2011 Domaine de Vabre à RODEZ, organisée par le Vélo Club Rodez**
- le 11 décembre 2011 à BESANCON

Le jour de ces épreuves, seuls les cyclo-cross ouverts uniquement aux élites professionnels dans un rayon de plus de 150 km seront autorisés.

ARTICLE 5 : BAREME DE POINTS

Sur chaque épreuve, les 30 premiers inscriront des points selon le barème du tableau ci-dessous :

1er	2è	3°	4°	5°	6°	7°	8°	9°	10°	11°	12°	13°	14°	15°
35	32	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18

16°	17°	18°	19°	20°	21°	22°	23°	24°	25°	26°	27°	28°	29°	30°
17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3

En cas d'ex-aequo, il sera tenu compte, du plus grand nombre de participants.

En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du plus grand nombre de meilleures places obtenues.

En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière épreuve sera prépondérant.

ARTICLE 6 : PROTOCOLE

A l'issue de chaque épreuve et pour chaque catégorie, le leader du challenge, recevra un maillot de leader « La France Cycliste » et une gerbe de fleurs, et devra se soumettre à la cérémonie protocolaire (tenue de coureur obligatoire) qui aura lieu après la remise des récompenses des 3 premiers de l'épreuve

Les 3 premiers coureurs à l'arrivée devront se présenter sur le podium dans les 5 minutes

ARTICLE 7 : INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT

Versement aux 20 premiers coureurs des catégories cadets, juniors, espoirs, dames et élites, ainsi qu'aux 10 premières cadettes, des indemnités forfaitaires de déplacement, selon barème annexe 1 « article 2.3 du contrat »

Ces indemnités seront versées à l'issue de chaque épreuve à la permanence course (Tennis)

ARTICLE 8 :

Le classement, à l'issue de chaque épreuve fera l'objet d'une publication dans le journal officiel de la FFC « La France Cycliste » et le site internet www.ffc.fr

ARTICLE 9 : DOTATION DU CHALLENGE

La dotation est communiquée à titre indicatif, elle est fixée chaque année par la FFC et l'UCI, soit :

- 800€ sur 15 pour les juniors
- 1015€ sur 20 pour les espoirs
- 1015€ sur 15 pour les dames
- 3050€ sur 30 pour les élites

ARTICLE 10 : PROGRAMME DES ÉPREUVES

Catégories	Heure départ	Heure appel	Temps de course
Juniors	10h00	9h45	40 min.
Espoirs	11h15	11h00	50 min.
Cadets	13h00	12h45	30 min.
Dames	14h00	13h45	40 min.
Dames cadettes	14h00 30sec	13h45	30 min.
Elites	15h00	14h45	60 min.

Les épreuves sont inscrites au calendrier national
L'épreuve Elites est inscrite au calendrier UCI classe 2

Les épreuves sont disputées sous les règlements de l'UCI (épreuve internationale) et de la FFC (épreuve nationale)
Et régies par le règlement particulier du challenge La France Cycliste

ARTICLE 11 : ENGAGEMENTS

Les inscriptions se feront par internet sur le site fédéral www.ffc.fr, rubrique « engagements en ligne », exception faite pour les coureurs professionnels ou étrangers qui pourront s'engager individuellement par courrier

Les engagements seront clos 8 jours avant l'épreuve

Le prix des inscriptions est de 8 € sauf pour les cadets/cadettes 6 €

Les listes d'engagés seront établies par les organisateurs pour chacune des catégories sans tenir compte de l'ordre de départ des coureurs sur la grille qui sera définie par le jury des commissaires.

Pour les listes d'engagés avec numéro de dossards, l'organisateur devra regrouper dans l'ordre ci-après les coureurs par groupes sportif, par nation (s'il y a des étrangers) et par comité.

A l'intérieur de chaque comité on mettra en priorité la sélection régionale, les sélection départementales, les clubs.

Au niveau de chaque formation les coureurs seront mis par ordre alphabétique

ARTICLE 12 : LA GRILLE

La grille des départs pour chacune des catégories sera établie par le jury des commissaires dans les conditions définies ci-après

Pour les coureurs concernés par le tirage au sort, les comités régionaux devront, sous la responsabilité de leurs CTS ou de leurs responsables techniques respectifs désignés par leur soin, fournir au collège du jury des commissaires, l'ordre de placement.

Cette démarche envers le jury des commissaires devra être effectuée à l'ouverture de la permanence ou préalablement par mail auprès de la FFC à l'adresse mail ci-après : a.borgazzi@ffc.fr

A défaut d'information, il sera procédé à un tirage au sort.

Les grilles de départ seront affichées à la permanence dès leur établissement.

A : 1^{ère} épreuve :

Catégorie cadets :

- les 30 premiers du challenge cadets de l'année précédente, s'ils sont encore cadets
- les 30 premiers du championnat de France Cadets de l'année précédente, s'ils sont encore cadets

Un coureur par comité suivant le tirage au sort des régions , cf article 13

Catégorie cadettes

- les 10 premières du challenge cadettes de l'année précédente, si elles sont encore cadettes
- les 10 premières du championnat de France Cadettes de l'année précédente, si elles sont encore cadettes
- Un coureur par comité suivant le tirage au sort des régions cf article 13

Catégorie juniors

- Coureurs figurant au classement UCI (français ou étrangers)
- les 20 premiers du challenge juniors de l'année précédente, s'ils sont encore juniors
- les 20 premiers du championnat de France Juniors de l'année précédente, s'ils sont encore juniors
- les 10 premiers du challenge cadets de l'année précédente s'ils sont devenus juniors
- les 10 premiers du championnat de France cadets de l'année précédente s'ils sont devenus juniors
- Un coureur par comité suivant le tirage au sort des régions, cf article 13

Catégorie espoirs

- Coureurs figurant au classement UCI (français ou étrangers)
- les 20 premiers du challenge Espoirs de l'année précédente, s'ils sont encore espoirs
- les 20 premiers du championnat de France Espoirs de l'année précédente, s'ils sont encore espoirs
- les 10 premiers du challenge juniors de l'année précédente s'ils sont devenus espoirs
- les 10 premiers du championnat de France juniors de l'année précédente s'ils sont devenus espoirs
- Un coureur par comité suivant le tirage au sort des régions, cf article 13

Catégorie Elites

- Coureurs figurant au classement UCI (français ou étrangers)
- Coureurs surclassés par la DTN
- les 20 premiers du challenge « Elite » de l'année précédente,
- les 20 premiers du championnat de France Elite de l'année précédente,
- les 10 premiers du challenge espoirs de l'année précédente s'ils sont devenus Elite
- les 10 premiers du championnat de France espoirs de l'année précédente s'ils sont devenus Elite
- Les coureurs « Elite professionnel » français ou étrangers invités non classés au classement UCI
- Un coureur par comité suivant le tirage au sort des régions, cf article 13

Catégorie dames

- Coureurs figurant au classement UCI (français ou étrangers)
- les 15 premières du challenge Dames de l'année précédente,
- les 15 premiers du championnat de France Dames de l'année précédente,
- les 10 premiers du challenge cadettes de l'année précédente s'ils sont devenues Juniors
- les 10 premiers du championnat de France cadettes de l'année précédente s'ils sont devenues Juniors
- Un coureur par comité suivant le tirage au sort des régions, cf article 13

B : 2^{ème} et 3^{ème} épreuves :

Catégorie cadets, cadettes, juniors, espoirs et dames

- Coureurs figurant au classement UCI (français ou étrangers) ; cette disposition ne concerne que les juniors, espoirs et dames
- les coureurs figurant au classement général à l'issue de l'épreuve précédente
- les coureurs classés sur l'épreuve précédente
- un coureur par comité suivant le tirage au sort des régions, cf article 13

Catégorie Elite

- Coureurs figurant au classement UCI (français ou étrangers)
- les 30 premiers du classement général à l'issue de l'épreuve précédente
- les coureurs « Elite professionnel » Français ou étrangers invités
- la suite des coureurs figurant au classement général à l'issue de l'épreuve précédente
- les coureurs classés sur l'épreuve précédente
- un coureur par comité suivant le tirage au sort des régions, cf article 13

Nota : les cas exceptionnels non prévus dans les dispositions ci-dessous seront traités par le jury des commissaires en accord avec la direction technique nationale.

ARTICLE 13 :

Tirage au sort des régions applicables à l'ensemble des catégories et des différentes manches :
RHONE ALPES - ALSACE – NORMANDIE – PAYS DE LA LOIRE – BOURGOGNE – CHAMPAGNES
ARDENNES - GUYANNE – BRETAGNE – FRANCHE CONTE – REGION CENTRE – POITOU CHARENTE –
ILE DE FRANCE – COTE D'AZUR – NOUVELLE CALEDONIE – LA REUNION – AUVERGNE – ST MARTIN
– MIDI PYRENEES – POLYNESIE FRANCAISE – LIMOUSIN – NORD PAS DE CALAIS – LANGUDOC
ROUSSILLON - MAYOTTE – PROVENCE – PICARDIE – GUADELOUPE – CORSE – MARTINIQUE –
AQUITAINE – LORRAINE .

ARTICLE 14

L'attribution des box de dépannages se fera par catégorie de la façon suivante :

- pour la première épreuve :

Il sera procédé à un tirage au sort par catégorie. Les coureurs seront regroupés par comité quelle que soit la structure sous laquelle ils évoluent. Le premier box sera réservé aux coureurs professionnels

Néanmoins, en fonction du nombre de box disponibles et du nombre de participants, des regroupements pourront être opérés sous la responsabilité du Jury des arbitres.

- pour la 2^{ème} et la 3^{ème} épreuve :

Elle se fera par catégorie dans l'ordre du classement évolutif du challenge le jour de l'épreuve. Les comités non représentés au classement évolutif feront l'objet d'un tirage au sort. Le premier box sera réservé aux coureurs professionnels. Les coureurs seront regroupés par comité quelle que soit la structure dans laquelle ils évoluent.

ARTICLE 15 : DOSSARDS

Remise le samedi de 14h à 17h30 (Club house tennis) avec transpondeur pas de distribution le dimanche, à restituer dès la fin de l'épreuve (tout transpondeur non retourné sera facturé 25 € au coureur concerné)

La signature de la feuille d'émargement devra se faire 45' avant le départ (stade athlétisme) et l'appel 10 mn avant le départ

ARTICLE 16 :

Le challenge permettra à certains coureurs de se qualifier d'office pour les différents championnats de France. Il sera tenu compte du classement général à l'issue de la 3^{ème} épreuve

Catégorie, cadet, juniors et espoirs :

Les 40 premiers coureurs de chaque catégorie classés seront qualifiés d'office. Viendront s'ajouter à ces coureurs les sélectionnés des comités régionaux en fonction du quota qui leur sera attribué

Catégorie cadettes :

Les 10 premières qualifiées d'office, viendront s'ajouter les sélectionnées des comités régionaux

Catégorie dames :

Les 20 premières qualifiées d'office, viendront s'ajouter les sélectionnées des comités régionaux

Catégorie élites :

Les 40 premiers coureurs du challenge seront qualifiés d'office ; viendront s'ajouter à ces coureurs, les coureurs « élite professionnel » qui souhaiteraient participer et les sélectionnés des comités régionaux en fonction du quota qui leur sera attribué.

ARTICLE 17

Sont dénommés « élite », dans le présent règlement, les coureurs nés en 1989 et avant, appartenant aux catégories « elite professionnel, amateur 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie.

DROIT A L'IMAGE :

Le Vélo Club Rodez (VCR) est autorisé à exploiter les photos des coureurs ainsi que leurs noms sur l'ensemble des supports relatant l'évènement, les coureurs concernés cèdent au VCR tout droits à l'image de ces clichés .

RECONNAISSANCE

Le circuit sera accessible aux compétiteurs le samedi de 14h à 16h30

PÉNALITÉS

C'est le barème officiel de l'UCI pour l'épreuve élites et le barème FFC pour les autres épreuves

ANTI DOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI sera d'application et pour les épreuves nationales, les spécificités de règlement fédéral compléteront ces dispositions (club house tennis = ligne d'arrivée)

ACCÈS PUBLIC

Gratuit

PERMANENCE COURSE :

Club House Tennis

- Dossards : Samedi à partir de 14h00 à 18h30
- Accréditations : Samedi à partir de 10h00 à 12h00 & 14h00 à 18h30
- Contrôle Médical
- Salle de presse

RÉUNION DIRECTEURS SPORTIFS :

- Samedi à 18h00 à la Grange (Zone Départ)

ACCRÉDITATIONS :

Les demandes de badges d'accréditations pour directeurs sportifs et mécaniciens accès parkings sont à faire par mail à : info-cyclocrossrodez@veloclubrodez.fr préciser le nombre de badges souhaités.

Les demandes de badges d'accréditation presse sont à faire :
contact-cyclocrossrodez@veloclubrodez.fr

SECOURS

- 2 équipes mobiles sur circuit
- 1 véhicule secours (parking officiels)

SERVICE D'ORDRE :

- Gestion des parkings (VCR)
- Circulation Police Municipale d'Onet Le Château

VESTIAIRES ET DOUCHES :

- Athlétisme (Zone départ)
- Football (Zone départ)

PARKINGS

- P2 Equipe Pros & Comités - (Stade stabilisé – zone départ) accréditations nécessaires
- P3 Equipes clubs, Individuels & Campings cars (Tennis) (accessible mobilité réduite)
- P1 Officiels (Allée du Parc- accès règlementé)
- P0 Organisation (Ancien manège équestre)

STATIONS LAVAGE VÉLOS

- 1 sur circuit (proche poste dépannage)
- 1 parking comités

RESTAURATION

- Chapiteau (Zone départ)
 - Dimanche Aligot-Saucisse préparé par Jeune Montagne Laguiole
 - Samedi soir « pasta party »
- Grange (Officiels)
- 2 buvettes dans le parc
 - Ouverture dès le samedi midi

HÉBERGEMENT :

- Liste d'hôtels partenaires sur www.veloclubrodez.fr ou en fin de guide

PROFIL :

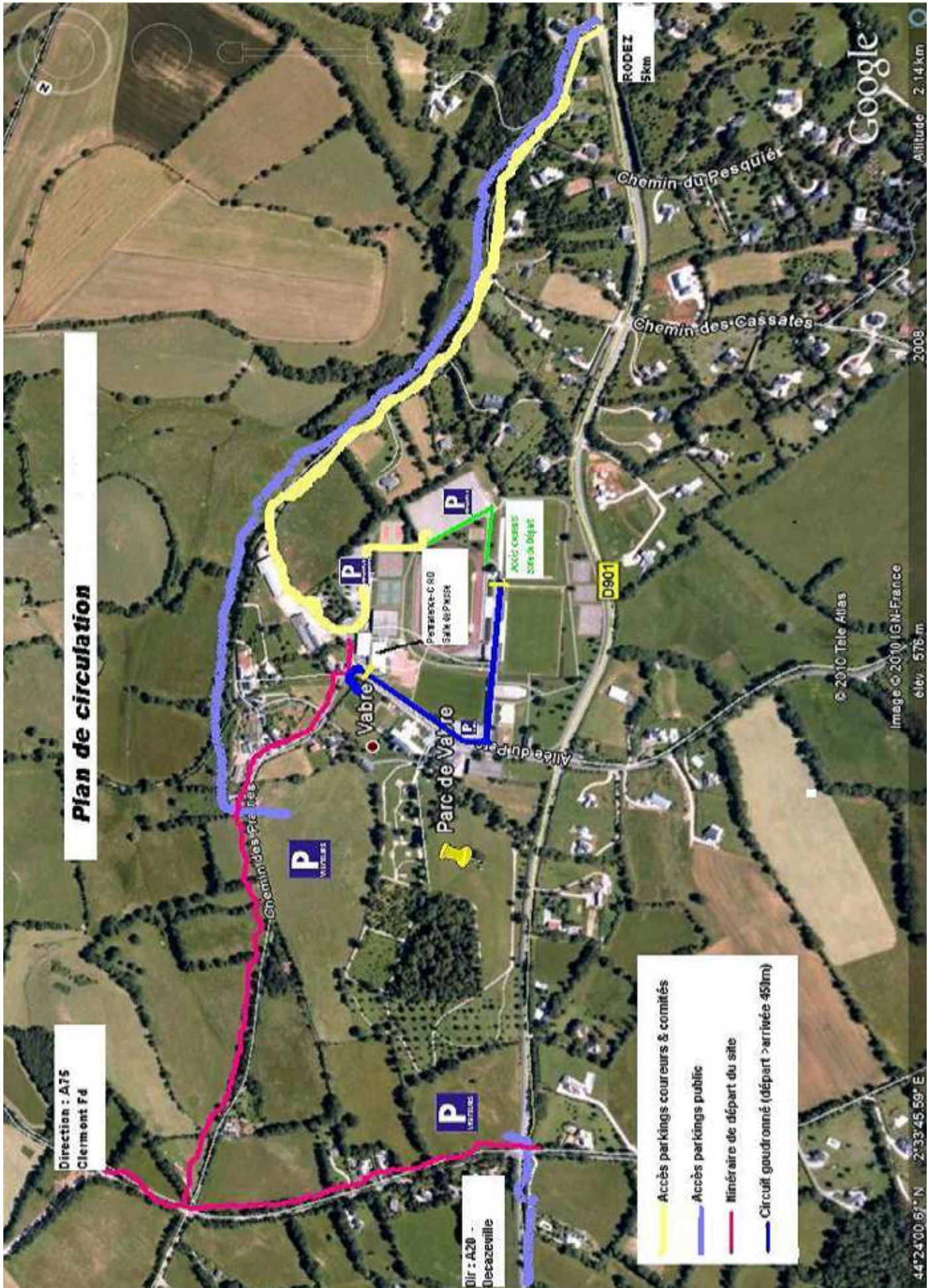
**Circuit 3069 m + zone départ 200m
Dénivelé + 67 m**





- légende**
- P1** Parking pros et officiels (poste de secours-protection civile)
 - P2** Parking équipes régionales
 - P3** Parking coureurs individuels
 - 1** Permanence course - salle de presse - contrôle médical
 - 2** Émargement coureurs - départ
 - 3** Vestiaires
 - 4** Chapiteau restauration
 - 5** Grange - restauration officiels - réunion directeurs sportifs
 - 6** Ligne d'arrivée - podium commissaires
 - 7** Podium protocole
 - 8** Poste dépannage
 - 9** Poste lavage circuit
 - 10** Poste lavage parking coureurs
 - 11** Escaliers
 - 12** Planche
 - 13** Buvette
 - 14** Village
 - départ
 - arrivée





CONTACT

VELO CLUB RODEZ
SRO – Dojo
Vallon des Sports
Chemin de Lanterne
12000 RODEZ

veloclubrodez@wanadoo.fr - www.veloclubrodez.fr

Victor SANTOS Président 06.08.02.03.48 cyclocross2011@veloclubrodez.fr

J. Philippe BEC Vice Président 06.33.18.04.65 cyclocross2011@veloclubrodez.fr

Richard MURCIANO Secrétaire 06.15.89.20.66 cyclocross2011@veloclubrodez.fr

Comité d'organisation

- Administration : Bernard MOUYSSET 06.72.33.95.79
Chantal ROUQUIE 06.04.41.43.85
- Communication : Victor SANTOS 06.08.02.03.48
Daniel MARTI 06.88.54.87.48
J. Baptiste MATHIEU 06.74.04.26.19
- Circuits : J. Philippe BEC 06.33.18.04.65
Richard MURCIANO 06.15.89.20.66
- Parkings : Geoffrey BEC 06.76.46.33.64
Alain DALET 06.15.46.88.83
Yves FABRE 06.70.52.63.30
- Restauration : Joel ROUALDES 06.29.47.61.63
Christian LANDIER 06.27.30.80.27

Rodez, ville sportive.

Un tissu associatif local très dynamique :

Avec **42 associations sportives** comptant plus de **7200 licenciés**, **5 clubs avec 16 équipes au niveau national** et un club avec **une équipe pro**, le tissu associatif sportif routhénois se révèle particulièrement riche.



Des infrastructures sportives de très niveau :

La Ville de Rodez dispose d'installations sportives de qualité :
12 terrains de sport dont un en synthétique, le vallon des sport avec l'Amphithéâtre, le dojo et le gymnase Mazel et le complexe nautique Aquavallon, le complexe de Vabre où résident outre les terrains de sport du foot et du rugby, la piste d'athlétisme et les terrains de tennis, le complexe du Trauc avec le quillodrome couvert et le pas de tir à l'arc, un golf, un centre équestre de renommée internationale.



Des événements sportifs majeurs :

La Ville de Rodez accueille régulièrement des événements de dimension nationale voire internationale :

Championnat du Monde de basket, de gym aérobic, le Tour de France, Cyclo-cross, jumping, internationaux de tennis, coupe de France de football...





Bienvenue en Aveyron VOTRE TERRAIN DE JEU

Infos pratiques, idées de ballades, circuits, réservations, bons plans...
Retrouvez toutes les activités de pleine nature en Aveyron sur

www.tourisme-aveyron.com



AVEYRON
PAYS D'ÉMOTIONS

**ORGANISATION D'UNE EPREUVE NATIONALE
DU CHALLENGE LA FRANCE CYCLISTE
DE CYCLO CROSS 2011**

CONTRAT F.F.C./ Rodez – Midi-Pyrénées

ANNEXE 1

**FRAIS DE DEPLACEMENT A REMBOURSER AUX COUREURS
BAREME FORFAITAIRE
(article 2.3 du contrat)**

COMITE		NOTES
ALSACE	130	
AQUITAINE	60	
PAYS-DE-LA-LOIRE	90	
AUVERGNE	40	
BOURGOGNE	90	
BRETAGNE	140	
CHAMPAGNE-ARDENNES	140	
COTE-D'AZUR	70	
RHONE-ALPES	70	
NORD-PAS-DE-CALAIS	135	
FRANCHE-COMTE	90	
ILE-DE-FRANCE	100	
LANGUEDOC-ROUSSILLON	30	
LIMOUSIN	50	
LORRAINE	120	
NORMANDIE	120	
CENTRE	70	
PICARDIE	130	
POITOU-CHARENTES	70	
PROVENCE	60	
MIDI-PYRENEES	-	




Hôtels partenaires recommandés du cyclo-cross international de Rodez

Enseigne	Hôtel	NN*	Prix chambre Maxi /Mini	Site internet Contact / réservation
	Hostellerie de FONTANGES Route de Conques Marcillac - D 901 12850 ONET LE CHATEAU - RODEZ Tél. 05 65 77 76 00 / Fax 05 65 42 82 29	***	48 chambres 75 € à 85 €	www.hostellerie-fontanges.com fontanges.hotel@wanadoo.fr
	Hôtel BASTIDE Bowling du Rouergue Saint Marc 12850 ONET-LE-CHATEAU Tel 05 65 67 08 05 / Fax 05 65 67 43 32	***	39 chambres 65€ à 85€	www.bowlingdurouergue.com contact@bowlingdurouergue.com
	Hotel MERCURE 1 Av. Victor Hugo 12000 RODEZ Tél : 05-65-68-55-19 Fax : 05-65-68-17-41	***	86€ à 129€	www.mercure.com h7013@accor.com
	Hôtel Le BINEY 7 Bd Gambetta / Rue V. Massol 12000 RODEZ Tél : 05-65-68-01-24 Fax : 05-65-75-22-98	***	28 chambres 60€ à 85€	www.hotel-biney.com hotel.biney@wanadoo.fr
 	Hôtel Restaurant Les Peyrières rue des Peyrières 12510 OLEMPES Tél 05 65 68 20 52	***	60 chambres 60€ à 110€	contact@hotel-les-peyrieres.com www.hotel-les-peyrieres.com

Hôtels partenaires recommandés du cyclo-cross international de Rodez

	<p>Hôtel Restaurant Causse Comtal Rte d'Espalion 12630 GAGES Tél 05 65 74 90 98 Fax 05 65 46 92 69</p>	<p>***</p>	<p>117 chambres 50€ (prix special cyclocross)</p>	<p>www.caussecomtal.fr contact@caussecomtal.com</p>
	<p>Hôtel DELTOUR 6 Rue de Bruxelles - Bourran 12000 RODEZ Tél : 05-65-73-03-03 / Hôtel DELTOUR 23 Avenue de la Gineste 12000 RODEZ Tél : 05-65-71-22-11</p>	<p>**</p>	<p>27 + 39 chambres de 34€ à 45€</p>	<p>www.deltourhotel.com p.deltour@deltourhotel.com</p>
	<p>Hôtel Midi / Concorde 1 & 12 Rue Béteille 12000 RODEZ Tel 05 65 68 02 07</p>	<p>**</p>	<p>50 chambres 1p : 48€ 2p : 52€ 3p : 60€ 4p : 70€</p>	<p>www.hotel-rodez.com hotel.du.midi@wanadoo.fr</p>
	<p>Hôtel Relais FASTHOTEL Centre Commercial Comtal Nord 12740 SEBAZAC CONCOURES Tél : 05-65-46-99-77 Fax : 05-65-46-99-80</p>	<p>**</p>	<p>22 chambres 50 à 75€</p>	<p>l-eldorado@orange.fr www.fasthotel.com</p>
	<p>Hôtel Restaurant CAMPANILE Parc des Moutiers 12000 RODEZ Tél : 05 65 42 97 08</p>	<p>**</p>	<p>46 chambres 34 à 65 € (voir tarifs sportifs)</p>	<p>www.campanile-rodez.fr rodez@campanile.fr</p>

Hôtels partenaires recommandés du cyclo-cross international de Rodez

	<p>Hôtel Le Bistrot 83 Route de la Mouline 12510 OLEMPES Tél : 05-65-68-03-31</p>	<p>*</p>	<p>15 chambres 30€ à 37€ la nuité</p>	<p>Pas de site Contacter directement l'établissement, Direction très sympathique. lebistro.olemps@orange.fr</p>
 <p>Partout, rien que pour vous...</p>	<p>Hôtel BALLADINS Rte d'Espalion 12850 ONET LE CHATEAU Tel : 05 65 42 96 04</p>	<p>*</p>	<p>Contactez l'hôtel pour bénéficier de tarifs spéciaux</p>	<p>www.balladins.com balladrodez@wanadoo.fr</p>
	<p>Hôtel Première Classe Rodez Rue du Prat MOULY Rond Point de St Félix 12000 RODEZ Tel : 08.92.70.71.93</p>		<p>48 chambres 40 à 52 €</p>	<p>www.premiere-classe-rodez.fr rodez@premiere-classe.fr</p>